

DIVISION POLITIQUE II
p.B.15.21.Afr.S.(2).-Y0/QM

Berne, le 28 mai 1990

CONFIDENTIEL

Visite officielle de travail à Berne de
Son Excellence Monsieur Frederik Willem DE KLERK,
Président de la République d'Afrique du Sud,
le 22 mai 1990

Rapport sur les entretiens officiels, présidés du côté suisse par
Monsieur le Conseiller fédéral René Felber, Chef du Département
fédéral des affaires étrangères, avec la participation de M. le
Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département fé-
déral de l'économie publique

Le CF Felber souhaite la cordiale bienvenue à son hôte. Les auto-
rités suisses sont heureuses de le recevoir à un moment particu-
lièrement important de l'histoire de l'Afrique du Sud. Elles
tiennent à lui apporter leur soutien dans ses démarches de réfor-
me du processus politique. Celles-ci représentent un acte de cou-
rage qui mérite d'être reconnu en tant que tel.

Le CF Felber se souvient qu'en 1988, lors de ses entretiens avec
le Président P.W. Botha, le dialogue avait été particulièrement
difficile, ce dernier acceptant mal un discours très direct. Les
pressions de l'opinion publique et du Parlement suisses sur le
Gouvernement étaient alors très fortes.

Le CF Felber se dit particulièrement heureux de deux décisions
prises par son hôte, soit la libération de Nelson Mandela et la
reconnaissance de l'ANC. Il s'agit là de très importants signaux
pour l'opinion publique, tant en Suisse qu'en Europe. Il apprécie
également l'ouverture rapide du dialogue de M. de Klerk et de son
Gouvernement avec des représentants de la majorité noire.

Il rappelle que la Suisse s'est toujours tenue à l'écart des sanctions économiques décidées par plusieurs Etats occidentaux, mais que le Conseil fédéral a toujours fermement souligné sa condamnation de l'apartheid comme système politique.

Le CF Felber indique que nous sommes conscients qu'il n'est pas possible de changer une situation politique telle que celle qui existe en Afrique du Sud en quelques mois seulement. Nous comprenons fort bien que le Président de Klerk doive ainsi tenir compte d'une situation intérieure qui est propre à son pays.

Il signale que nous continuerons à mener notre programme de mesures positives en faveur de la population noire d'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine de la formation et des droits de l'homme.

Il est très heureux de pouvoir remercier son hôte pour la politique qu'il a menée vis-à-vis de la Namibie. Il rappelle la participation de la Suisse au processus final d'accession à l'indépendance de celle-ci grâce à la présence de l'Unité médicale suisse. Il se réjouit vivement du bon déroulement de cette opération.

Le **Président de Klerk** pense qu'il a plus réalisé en 7 mois que beaucoup d'autres en 7 ans. Son Gouvernement a procédé à des changements dans l'intérêt de l'Afrique du Sud, non en raison de pressions internationales. Leur origine remonte à 4 ans déjà. La nouvelle politique a remplacé celle du développement séparé. Il est aujourd'hui reconnu que l'Afrique du Sud doit être un pays uni avec un droit de représentation à tous les niveaux, ce qui implique un droit de vote de valeur égale pour chacun, la protection des droits de l'homme et des minorités, l'absence de discrimination et de privilèges pour quelque groupe ou minorité que ce soit, ainsi que la non-continuation de la domination des minorités.

Le but du Gouvernement est d'assurer la protection des minorités contre un abus de pouvoir de la majorité. Comme la Suisse ou la Belgique, l'Afrique du Sud est une nation multiculturelle, mais

de façon plus complexe encore. Il est nécessaire d'obtenir une pleine participation de tous les Sud-Africains à la vie politique pour en faire une vraie démocratie. Cela permettrait aussi à chacun d'entre eux de se sentir en sécurité. Deux moyens permettront d'y arriver.

Le premier est la création d'une nouvelle Constitution. Mais il faut établir un large consensus de façon à ce qu'elle soit acceptée par une forte majorité. Il est nécessaire de forger cette nouvelle Constitution dès que possible dans le cadre de négociations. Elle doit être approuvée par le Parlement tel qu'il est formé, selon les dispositions prévues par la Constitution actuelle. Le Président de Klerk se dit fermement opposé à autoriser un vacuum constitutionnel en raison de la menace de chaos qu'il représenterait pour l'Afrique du Sud. Le but est de remplacer le cadre constitutionnel existant par la nouvelle Constitution.

Il se dit heureux de ce qui a pu être réalisé en Afrique du Sud au cours des derniers mois, mais aussi de la nouvelle réalité dans le monde. Il rappelle ainsi que l'Afrique du Sud a strictement observé les accords relatifs à la Namibie, qu'elle a autorisé les organisations auparavant interdites et qu'elle a libéré Nelson Mandela, ainsi que d'autres prisonniers politiques. Il signale que le "Separate Amenities Act", actuellement en discussion au sein du Cabinet, sera bientôt abrogé, au cours de cette session parlementaire déjà. Le "Group Areas Act" et le "Land Act" le seront aussi, mais après négociations, si possible au début de 1991, au commencement de la session parlementaire. Il mentionne à ce propos l'inquiétude déjà exprimée par certains Noirs et "Coloured", qui demandent la mise en place d'une autre forme de protection pour les domaines qui ont été réservés aux communautés.

Le Président de Klerk assure que l'apartheid sera éliminé. Son abolition dans le domaine social est déjà en cours, comme le montre l'exemple actuel des hôpitaux. Il répète qu'il désire commencer dès que possible les négociations pour l'élaboration de la nouvelle Constitution. Les efforts actuels portent sur l'élimination des obstacles aux négociations, c'est-à-dire sur la lutte

armée prônée par l'ANC, les prisonniers politiques et les exilés, dont le nombre dépasse 20'000. Ces derniers ont certaines craintes à revenir en Afrique du Sud et ont besoin d'assurances avant de procéder à un tel retour. Certaines dispositions du système juridique représentent des obstacles aux négociations.

Tous ces points ont fait l'objet de la conférence avec l'ANC ayant eu lieu du 2 au 4 mai 1990. Celle-ci a été l'occasion de progrès immenses puisque l'ANC a pris l'engagement d'oeuvrer en faveur de solutions pacifiques. Elle a également permis un accord pour la création de groupes de travail devant traiter des questions des prisonniers politiques et de droit commun, ainsi que des exilés. Leur rapport, qui devait être remis d'ici au 21 mai, est maintenant disponible. Le Président de Klerk y accordera toute son attention dès son retour en Afrique du Sud. Ces groupes ont réalisé un très bon travail.

Le Président de Klerk se dit persuadé que les pierres d'achoppement pourront être écartées et que les négociations pourront alors commencer. Elles seront menées non seulement entre le Gouvernement et l'ANC, mais aussi avec d'autres représentants. L'ANC n'est en effet pas la seule organisation importante. Nelson Mandela lui-même le reconnaît. Le Gouvernement va cependant plus loin que l'ANC à ce sujet, puisqu'il considère que les partenaires aux négociations devront être tous les leaders de groupes reconnus, même des plus petits.

Le Président de Klerk assure que le processus de réforme en cours est irréversible. Il parle d'une nouvelle réalité. Il est d'avis qu'il est temps pour la communauté internationale de reconnaître celle-ci et d'adopter une nouvelle politique face à l'Afrique du Sud, sans fixation de liste de contrôle des progrès réalisés. Il estime que les sanctions n'ont déjà plus leur raison d'être. Elles sont en train de disparaître, particulièrement dans le domaine commercial. Il a transmis ce message à chaque Gouvernement au cours de cette tournée européenne. Il leur a demandé de procéder à une réévaluation fondamentale de la situation.

Si le processus de réforme mené en Afrique du Sud est appuyé par le monde entier, il est toutefois menacé par le climat de volatilité et d'instabilité qui règne dans le pays. Les actes de violence entre Noirs sont ainsi importants. Cet état de fait oblige le gouvernement à maintenir la loi et l'ordre. La situation économique, le chômage en particulier, mettent aussi en danger les réformes. Il est nécessaire d'améliorer les perspectives économiques de la population. La situation économique s'améliore certes, mais le taux de croissance a souffert des sanctions.

Le Président de Klerk espère que la réévaluation demandée de la position des pays tiers face à l'Afrique du Sud permettra, avec les mesures internes prises dans le domaine économique (politique monétaire restrictive, poursuite de la politique de privatisation, politique fiscale), de maintenir cette amélioration.

L'Afrique du Sud nouvelle est déjà en train de naître. Le Président de Klerk dit son étonnement d'avoir été reçu cordialement non seulement par le Chancelier Kohl, avec qui les relations sont traditionnellement bonnes, mais aussi par le Président Mitterrand. En effet, il qualifie sa visite en France de l'une des plus difficiles en raison de relations de froideur maintenues durant longtemps avec ce pays. Or, M. Mitterrand a indiqué qu'il n'était pas raisonnable d'attendre des changements complets en Afrique du Sud en quelques mois seulement. Il a signalé qu'il se contenterait d'un ou de deux pas supplémentaires de concrétisation du processus de réformes en cours avant de revenir à des relations normales. Le Président de Klerk dit que toutes les capitales visitées ont reconnu ce qui se passe actuellement en Afrique du Sud et l'ont encouragé à poursuivre sur cette voie. Ainsi, le Président Suarez, lui, a accepté une invitation pour une visite officielle en Afrique du Sud. Le Président de Klerk demande le remplacement des pressions par un soutien, celui de l'isolement de l'Afrique du Sud par des encouragements.

Il indique que l'ANC est en train de modérer sa position. Si la plupart des Sud-Africains désirent une diminution de la violence, il a y aussi des radicaux qui espèrent l'échec des projets du Président. Leur stratégie est de le forcer à se retirer. La violence est en particulier le fait de la jeunesse noire. Nelson Mandela lui-même rencontre des difficultés considérables à être suivi par ses troupes. Il faut convaincre chacun que la voie choisie est la bonne. Malheureusement, certaines personnes sont hors de tout contrôle. Or, elles exercent une influence sur le rythme du processus de changement.

Le Président de Klerk conclut en rappelant que le processus de réformes est irréversible et qu'une nouvelle Constitution verra le jour. Il remercie la Suisse pour l'attitude responsable qui a été la sienne, malgré les difficultés rencontrées.

Le **CF Felber** se dit particulièrement sensible à l'assurance donnée par le Président de Klerk que le processus en cours en Afrique du Sud est irréversible. Il est conscient des lourdes responsabilités et des difficultés auxquelles il fait face. Il pose la question de savoir si MM. Mandela et Sizulu, en tant que représentants de la vieille garde de l'ANC, possèdent une influence assez grande pour transformer l'ANC en un mouvement qui s'engage vers un processus pacifique.

Le **Président de Klerk** affirme que oui, spécialement après avoir rencontré d'autres représentants de l'ANC, tel que Thabo Mbeki, entre le 2 et le 4 mai 1990. Il se dit convaincu que les représentants de l'ANC veulent vraiment parvenir à un accord formel avec le gouvernement. La confrontation phraséologique à laquelle ils recourent encore n'appartient plus qu'au domaine public. Le Président de Klerk croit à l'intégrité de Nelson Mandela. Mais il est conscient que lui aussi a besoin d'appui psychologique. Il estime que les représentants de l'ANC doivent bénéficier de conseils objectifs en matière économique. En effet, s'ils disposent de gens dans d'autres domaines, par exemple en matière juridique, ils n'ont pas de conseillers économiques. Les pays de l'Est jouaient ce rôle. De plus, l'ANC est alliée avec le Parti communiste

sud-africain, très orthodoxe. En écoutant les représentants de l'ANC, il est pourtant possible de constater une évolution de leur part en matière économique. Leur influence au sein du gouvernement sud-africain sera moins forte à l'avenir. Il serait dommage pour les intérêts sud-africains qu'il n'y ait pas de changements profonds de leur part dans le domaine économique.

Les problèmes à résoudre en Afrique du Sud restent énormes, par exemple dans le domaine de l'éducation ou pour faire face à la pauvreté. Pour y parvenir, il est nécessaire d'atteindre un taux de croissance élevé, de façon à disposer des fonds permettant au gouvernement de trouver des solutions laissant place à l'imagination. D'où la nécessité que l'ANC reconnaisse les bienfaits de la propriété privée et de la libre entreprise.

En résumé, la réponse à la question est positive, mais l'ANC a besoin de l'appui d'autres organisations pour se transformer en un mouvement qui s'engage vers ce processus de réforme de façon pacifique. Nelson Mandela lui-même a aussi besoin de conseils, aussi de la part de la Suisse.

Dans ce contexte, le **CF Felber** indique que lorsqu'il a reçu, voilà deux ans, le représentant de l'ANC pour la Suisse, M. Seydat, il lui a conseillé de prendre contact avec les milieux économiques suisses pour profiter de leur expérience en la matière. Il a alors même offert de tels contacts.

A une question du **CF Delamuraz**, le **Président de Klerk** signale que son Gouvernement est prêt à adopter des compromis sur la question de la nationalisation des grandes industries sud-africaines prônée par l'ANC, mais non à saborder la base économique du pays.

Dans le domaine bilatéral, le **CF Felber** exprime deux souhaits généraux de la Suisse, à savoir que l'Afrique du Sud adhère un jour au Traité sur la non-prolifération nucléaire, en précisant qu'une telle adhésion serait considérée comme une mesure pacifique par plusieurs Etats africains, et qu'elle ratifie les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. (Remise des deux

aide-mémoire à ce sujet, dont une copie pour l'Ambassadeur d'Afrique du Sud.)

Concernant le premier point, le **Président de Klerk** indique que l'Afrique du Sud est en relations constantes avec les Etats concernés, que les discussions ont atteint un stade délicat, mais que des progrès sont faits. Cette question est traitée avec beaucoup d'attention. Une solution ou une autre pourrait y être apportée. L'Afrique du Sud considère qu'il convient peut-être d'y donner une approche régionale. Si tous les Etats d'Afrique australe considéraient celle-ci comme étant la bonne, la solution serait plus facile. Le Président de Klerk prie la partie suisse de traiter cette réponse de façon confidentielle.

Pas de remarques particulières concernant la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Le **CF Felber** mentionne notre volonté d'adhérer aux Institutions de Bretton Woods et les travaux de préparation en cours en Suisse à ce sujet. Il indique que le Gouvernement suisse est prêt à aller au Parlement à ce propos. Il désire une pleine participation de la Suisse au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Il désire obtenir un quota suffisant permettant à la Suisse d'obtenir un poste à la direction. (Remise d'un aide-mémoire avec copie à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud.)

Le **Président de Klerk** indique que la question sera examinée attentivement par l'Afrique du Sud. Sa première réaction est positive.

Le **CF Felber** propose de discuter de quelques affaires bilatérales, qui ne nécessitent pas de solution immédiate. Le plus simple concerne l'aide que la Suisse est prête à apporter à l'Afrique du Sud en organisant des visites, des conférences, des symposiums en Suisse pour mieux faire connaître son système constitutionnel et démocratique.

Le **Président de Klerk** est persuadé que les négociations doivent permettre l'adoption de principes constitutionnels et qu'il est donc nécessaire de montrer quelle est la mécanique y relative en présentant quelques modèles constitutionnels étrangers. La "Law Commission", absolument dépolitisée, a d'abord reçu mandat de présenter un projet de "Bill of Rights". Il a ensuite été élargi de façon à ce qu'elle indique aussi quelle Constitution serait possible pour l'Afrique du Sud, en fonction de toutes les particularités de cette dernière. Il ne fait donc pas de doute qu'elle étudiera aussi le cas suisse, bien que l'Afrique du Sud dispose déjà d'études sur celui-ci.

Après avoir signalé que la Belgique a envoyé plusieurs délégations en Suisse pour connaître notre système de protection des minorités, le **CF Felber** mentionne un problème plus délicat, celui de la déclaration par les ONG sud-africaines des fonds reçus de l'étranger. Il se dit heureux que le projet initial de loi à cet égard n'ait pas été accepté. Il aurait en effet rendu notre collaboration avec la majorité noire plus difficile. Bien que le système finalement retenu soit plus flexible, nous avons connaissance d'un ou deux cas où surgissent tout de même des difficultés. Il serait dommage que cette loi représente un obstacle à la réalisation de notre programme de mesures positives. (Remise d'un non-paper à ce propos, avec copie à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud.)

Le **Président de Klerk** indique que cette législation a été acceptée dans des circonstances différentes de celles d'aujourd'hui. Il attend un rapport sur toute cette question de la part de son Gouvernement. Cette législation pose problème en raison de la légalisation de l'ANC. Il n'est certes pas possible au Gouvernement d'accepter que l'ANC reçoive des chèques de l'étranger pour soutenir des actions de nature terroriste. Mais il est certain que l'ANC va demander une aide financière de l'étranger pour faire face aux besoins en matière d'emploi ou de logement, par exemple, qui résulteront pour lui du rapatriement des exilés. L'ANC est en effet en faillite. Il s'agit donc d'une question pratique. La législation en vigueur n'a jamais eu pour but d'empêcher la

réalisation de projets dans le domaine social, par exemple dans le secteur de l'éducation ou de celui du logement, mais uniquement d'empêcher le financement par l'étranger d'activités de nature terroriste. Le projet existe donc d'adoption d'une législation nouvelle, plus souple, plus neutre, en raison des circonstances nouvelles. Il signale que ce projet n'a pas encore été porté à la connaissance du public.

Le **CF Felber** remarque qu'il ne sera pas possible à la Suisse d'accorder un soutien financier massif à l'ANC, mais qu'elle pourrait aider celui-ci par le canal du CICR ou celui des Eglises suisses. Il considère que les Etats africains doivent également prendre à leur charge une partie de l'aide qui sera nécessaire.

Le **CF Felber** mentionne finalement une affaire en quelque sorte secondaire, mais qui a des effets psychologiques négatifs dans les milieux traditionnellement peu favorables en Suisse à l'Afrique du Sud, l'affaire Schneider-Bischoff. Il souhaite que cette affaire puisse être réglée un jour. Cela permettrait de détendre l'atmosphère. Il signale avoir encore pris connaissance d'une lettre du père de Corinne Bischoff à ce sujet le matin même.

Le **Président de Klerk** indique que, nouveau à son poste, c'est seulement maintenant qu'il apprend certaines choses déplaisantes. Il suggère que cette affaire soit traitée lors d'une discussion privée entre les deux Ministres des affaires étrangères.

A une question du **CF Felber**, le **Président de Klerk** répond que la partie sud-africaine n'a aucune affaire bilatérale spécifique à soulever. Il signale toutefois qu'il serait possible de mentionner le plafond fixé à l'exportation de capitaux suisses vers l'Afrique du Sud. Mais il préfère que l'entretien de ce jour serve de base à ce propos et que cette question soit traitée par le Gouverneur de la Banque centrale sud-africaine.

Le **CF Felber** prend acte de cette requête, qu'il soumettra au Conseil fédéral. Il fait remarquer que la Suisse n'a fixé qu'un plafond sans prendre de sanctions. Le Conseil fédéral n'a jamais dû

intervenir en raison de ce plafond, car la situation politique et économique en Afrique du Sud a servi de régulateur aux flux de capitaux. Nous avons constaté en Suisse une augmentation considérable des importations en provenance de l'Afrique du Sud, mais elle est due en bonne partie à l'importation de diamants. Dans ce contexte, il mentionne la récente création d'une nouvelle société De Beers à Lucerne, qui représente en Suisse une question politique difficile, même si les diamants ne font pas l'objet de sanctions de pays tiers, sinon des Etats scandinaves.

A une information du **Président de Klerk** selon laquelle le niveau du commerce extérieur de l'Afrique du Sud a doublé en deux ans, le Ministre des affaires étrangères **R.F. Botha** ajoute que les événements de l'Europe de l'Est sont de grande importance pour son pays, notamment parce qu'il ne pourra pas compter sur autant de fonds étrangers à l'avenir.

Le **CF Delamuraz** a fait un exposé sur la coopération entre la CEE et l'AELE, ainsi que sur les relations de la Suisse avec les pays de l'Est. Concernant le deuxième point, il a assuré son interlocuteur que notre politique européenne ne pouvait pas se faire au détriment de nos relations avec le reste du monde. Le Gouvernement suisse n'est toutefois pas en mesure de forcer l'économie privée à suivre ses préoccupations à cet égard.

Dans ce contexte, le **Président de Klerk** a terminé en signalant l'importance du rôle de l'Afrique du Sud en Afrique. Pour lui, il ne fait pas de doute que la tâche à laquelle fait face l'Europe de l'Ouest pour libéraliser l'Europe de l'Est est la même que celle qui revient à l'Afrique du Sud en Afrique australe. Le rôle qui revient à son pays est même plus difficile en raison des sanctions. Elle sert de plate-forme pour le secteur privé dans le reste de l'Afrique.

Le **CF Felber** conclut en se disant persuadé du lien profond entre les éléments économiques et politiques. Les efforts du Président de Klerk faciliteront les décisions de l'économie privée en Afrique australe.